

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance extraordinaire du 12 décembre 2018, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 19 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
M. François Pichette → Conseiller  
Mme Nathalie Vézina → Conseillère  
M. Alain Dion → Conseiller  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère  
M. Patrick Noël → Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

## **2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-12-22-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE .....	5615
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	5615
3	ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 .....	5616
4	ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022...	5617
5	PÉRIODE DE QUESTIONS .....	5618
6	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	5618

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2018-12-23-01

### 3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

CONFORMÉMENT l'article 954 du *Code municipal* (ci-après nommée «CM»), le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le secrétaire-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le budget 2019.

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

<b>REVENUS</b>	
TAXES ET TARIFS	(1 774 727)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	(59 596)
TRANSFERTS	(17 213)
SERVICES RENDUS	(158 394)
IMPOSITION DE DROITS	(32 000)
AMENDES ET PÉNALITÉS	(200)
INTÉRÊTS	(8 500)
AUTRES REVENUS	0
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>(2 050 630)</b>

<b>CHARGES</b>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	641 508
SÉCURITÉ PUBLIQUE	316 275
TRANSPORT	210 837
HYGIÈNE DU MILIEU	303 354
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	7 500
AMÉNAGEMENT, URB. ET DÉVELOPPEMENT	12 100
LOISIRS ET CULTURE	302 666
FRAIS DE FINANCEMENT	67 078
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 861 318</b>

<b>CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES</b>	
FINANCEMENT	184 349
AFFECTATIONS	4 963
<b>TOTAL CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES</b>	<b>189 312</b>

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

**BUDGET D'INVESTISSEMENT :**

<b>REVENUS</b>	
TRANSFERT	(1 072 202)
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>(1 072 202)</b>

<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
IMMOBILISATIONS	1 594 682
AFFECTATIONS	(522 480)
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 072 202</b>

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le budget pour l'exercice financier 2019.
2. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2018-12-23-01  
2018-12-23-99

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS 2020-2022**

2018-12-24-01

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le secrétaire-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans				
Programme triennal d'immobilisations				
Immobilisations	2020	2021	2022	Total
<b>Service incendie</b>				<b>32 500.00 \$</b>
Appareil de détection de gaz		1 800.00 \$		1 800.00 \$
Boyau de refoulement			3 500.00 \$	3 500.00 \$
Caméra à imagerie thermique			8 000.00 \$	8 000.00 \$
Habit de pompier	2 400.00 \$	2 400.00 \$	2 400.00 \$	7 200.00 \$
Borne sèche	4 000.00 \$	4 000.00 \$	4 000.00 \$	12 000.00 \$
<b>Loisirs</b>				<b>686 000.00 \$</b>
Balanoire Parc du Flaneur/armoire à livres	2 000.00 \$			2 000.00 \$
Clôture piscine			10 000.00 \$	10 000.00 \$
Nouvelle piscine			665 000.00 \$	665 000.00 \$
Vestiaire piscine	2 000.00 \$			2 000.00 \$
Table ping-pong en béton	7 000.00 \$			7 000.00 \$
<b>Égouts et Voirie</b>				<b>230 500.00 \$</b>
Radar		5 000.00 \$		5 000.00 \$
Réparation voirie		50 000.00 \$	50 000.00 \$	100 000.00 \$
Airless soccer			2 500.00 \$	2 500.00 \$
Véhicule multifonctions		95 000.00 \$		95 000.00 \$
Aménagement Entrée de l'île			3 000.00 \$	3 000.00 \$
Lève-palette	1 000.00 \$			1 000.00 \$
Asphalte chemin du Moulin	10 000.00 \$			10 000.00 \$
Étagères garage	2 000.00 \$			2 000.00 \$
Branchement Logisport		6 000.00 \$		6 000.00 \$
Génératrice			6 000.00 \$	6 000.00 \$
<b>Total</b>	<b>30 400.00 \$</b>	<b>164 200.00 \$</b>	<b>754 400.00 \$</b>	<b>949 000.00 \$</b>

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2020 à 2022.
2. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-12-24-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 30, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions.

CONFORMÉMENT à l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 40. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

## 6 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 19 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>1</sup>

---

M. Sylvain Bergeron  
Maire

---

M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

<sup>1</sup> **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).  
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS